



Royaume de Belgique  
Province de Hainaut  
Ville de Charleroi

## Autorisation de transporter et d'inhumer

L'Officier de l'Etat civil de Charleroi autorise le transport à Hélesmes en France, en vue de son inhumation , après délai légal, du corps de :

***Décès/2018/2126***

**Nom, prénoms** : Ceglewski , Sophie Wanda  
**Domicile** : Hélesmes, Rue Jean Lebas, 23  
**Lieu de décès** : Charleroi (Lodelinsart), chaussée de Bruxelles, 140  
**Date de décès** : le 11/09/2018  
**Lieu de naissance** : Denain en France  
**Date de naissance** : le 30/10/1930  
**Etat civil** : veuf de Julien Idziak

Le corps de la personne a été remis à l'entreprise de pompes funèbres Fontaine - Gilly pour être transporté sous sa responsabilité et devra à son arrivée à Hélesmes en France (caveau) être présenté à Monsieur le Bourgmestre de cette commune à qui il sera adressé un avis de la remise du présent permis d'inhumer.

Délivré par l'administration communale le 12 septembre 2018.



Pour l'Officier de l'Etat civil,  
L'agent communal délégué  
(Art. L1232-17Bis C.D.L.D)

  
ANTENUCCI Jessica



#15393  
CEGLEWSKI  
SOPHIE  
ACTE DE DECES BELGE